

porsche.ca

1 800 PORSCHE



La société Dr Ing. h.c. F. Porsche AG est titulaire de nombreuses marques de commerce, déposées et non déposées, notamment Porsche Crest<sup>MD</sup>, Porsche<sup>MD</sup>, Boxster<sup>MD</sup>, Carrera<sup>MD</sup>, Cayenne<sup>MD</sup>, Cayman<sup>MD</sup>, Macan<sup>MD</sup>, Panamera<sup>MD</sup>, Tiptronic<sup>MD</sup>, VarioCam<sup>MD</sup>, PCM<sup>MC</sup>, 911<sup>MC</sup>, 4S<sup>MD</sup>, ainsi que les numéros de modèle et les formes distinctives des véhicules Porsche. Les marques de commerce de tiers figurant dans la présente brochure sont la propriété de leurs titulaires respectifs. Automobiles Porsche Canada, Ltée et ses filiales considèrent les spécifications exactes au moment d'aller sous presse. Cependant, les spécifications, l'équipement de série et les options sont fournis sous réserve de modifications sans préavis. Il est possible que certaines options ne soient pas offertes au moment de la construction du véhicule. Certains véhicules peuvent être illustrés avec de l'équipement qui n'est pas offert au Canada. Veuillez consulter votre centre Porsche pour obtenir une liste à jour des options et vérifier les accessoires livrés en option que vous avez commandés. Porsche vous recommande de toujours boucler votre ceinture de sécurité et de respecter les dispositions du code de la route.

© 2019 Automobiles Porsche Canada, Ltée.

Imprimé au Canada

Pour trouver le centre Porsche le plus près, rendez-vous à [www.porsche.ca](http://www.porsche.ca).

**Mobil 1**<sup>™</sup>

Exclusivement recommandé par Porsche.

© 2019 Exxon Mobil Corporation. Mobil et Mobil 1 sont des marques de commerce d'Exxon Mobil Corporation ou de l'une de ses filiales. Pétrolière Impériale, licencié.



PORSCHE



**La performance Porsche. Au bon moment.**

Plan de service mécanique Porsche



## Le Plan de service mécanique Porsche

### La meilleure façon de garder votre Porsche en parfaite condition.

Maintenant que vous avez acheté une nouvelle Porsche, protégez sa performance et sa valeur de revente en la faisant traiter aux petits oignons.

Le Plan de service mécanique Porsche vous offre la possibilité de prépayer toutes les visites d'entretien périodique recommandées par le fabricant. Ainsi, non seulement aurez-vous la certitude que l'entretien est effectué par des techniciens formés par Porsche conformément aux normes établies par Porsche, mais aussi vous aurez la tranquillité d'esprit de savoir que l'entretien sera effectué sans frais par un centre Porsche autorisé. Le plan couvre l'ensemble des services et des vérifications précisés par Porsche, pendant toute la durée du terme que vous choisissez, afin de maintenir votre véhicule en parfait état de fonctionnement.

**Plan de service mécanique Porsche**

## Économisez sur les coûts d'entretien

Le Plan de service mécanique Porsche vous protège de l'inflation et des majorations des tarifs de service, car vous prépayez les coûts d'entretien de votre véhicule. Donc, en optant pour ce plan, vous économiserez par rapport à si vous payiez les entretiens de votre véhicule au fur et à mesure.

De plus, vous pouvez opter pour la commodité d'inclure le paiement du Plan de service mécanique Porsche dans vos versements mensuels lorsque vous passez par les Services financiers Porsche Canada pour la location ou le financement de votre véhicule.

## Protégez la valeur de votre véhicule

En veillant à ce que votre Porsche bénéficie de l'ensemble de ses entretiens périodiques, vous contribuerez à en préserver la valeur de revente. De plus, les avantages du plan sont transférables au prochain propriétaire si vous vendez votre véhicule avant la fin du contrat, ce qui ajoute à sa valeur de revente potentielle.

## Un plan personnalisé à votre style de conduite

Avec le Plan de service mécanique Porsche, c'est vous qui choisissez la durée de contrat qui convient le mieux à vos besoins de conduite, entre trois ans ou 45 000 kilomètres et quatre ans ou 60 000 kilomètres. Donc, selon la distance que vous parcourez avec votre Porsche, il y a un plan qui vous aidera à maintenir la performance optimale de votre véhicule.

**Plan I :** 3 ans/45 000 kilomètres

**Plan II :** 4 ans/60 000 kilomètres



## Couverture du plan

Le plan couvre tous les services d'entretien prévus par Porsche, tels que précisés dans votre livret d'entretien Porsche, pendant la durée ou pour le kilométrage (selon la première éventualité) précisés dans votre contrat, incluant :

- les vidanges d'huile et les changements de filtre à huile;
- remplacement du filtre à air, du filtre à pollen, des bougies, du bouche-pneu et du liquide de frein;
- des vérifications exhaustives de l'ensemble des pièces et des systèmes.

**Veillez communiquer avec votre centre Porsche autorisé pour obtenir les détails sur le plan d'entretien périodique, confirmer l'admissibilité de votre véhicule et choisir le plan qui vous convient le mieux.**

Important : 1. Le PSMP ne couvre PAS les pièces qui résultent de l'usure normale, incluant sans s'y limiter, les pneus, les essuie-glaces ou les plaquettes de frein. Seuls les composants spécifiques énumérés dans les exigences d'entretien périodique du plan particulier et identifiés dans le manuel du propriétaire du véhicule sont inclus; 2. Les entretiens prévus doivent être effectués pendant la durée du plan choisi (3 ou 4 ans) dans les 3 000 km ou trois mois avant ou après l'intervalle d'entretien préconisé par le fabricant. Si une exigence d'entretien périodique n'est pas effectuée dans les 3 000 km ou trois mois de l'intervalle d'entretien préconisé, ce service sera considéré comme ayant été manqué et ne sera plus couvert au titre du plan; 3. Le dernier entretien prévu couvert au titre de tout plan doit être exécuté dans les 3 000 km ou trois mois de la date d'expiration de votre plan; 4. Le contenu du plan et les tarifs peuvent faire l'objet de modifications. Chaque plan sera assujéti aux modalités en vigueur au moment de l'achat; 5. Les plans PSMP ne sont pas remboursables.

## Transférable

Le plan vendu pour un véhicule demeure assorti au véhicule en cas de revente. En effet, les avantages du plan sont transférables au prochain propriétaire si le véhicule est vendu avant la fin du contrat.

## Autres détails

Le PSMP ne peut être annulé et n'est pas remboursable. Aucun remboursement ne sera accordé si la durée du contrat de location ou de financement est inférieure à la période de couverture du PSMP. La couverture du PSMP ne couvre que le véhicule pour lequel il a été initialement acheté et peut être transférée aux propriétaires subséquents en cas de revente du véhicule. Les services et couverture sont disponibles seulement dans le pays d'achat.

## Exceptions

Dans le cas où un véhicule protégé par le PSMP est déclaré « perte totale » par la société d'assurance, le propriétaire du véhicule aura droit à un remboursement de 200 \$ par visite d'entretien qui reste au contrat. De plus, le véhicule cesse d'être couvert par le PSMP si le titulaire de privilège en reprend possession.

